

PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation régulière adressée à ses membres le 14 mars par Monsieur Frédéric BIVERT, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Mr BIVERT – Mme VIGNAL – M. VINCENT – Mme MINARD - Mrs BRAZ - BOUILHAC – VERNIENGÉAL - TRONCHE – BUSSIERE.

Absents excusés : Mme BRAULT (a donné procuration à Mme MINARD)
Mrs SIRIEIX et MICHOUX (par obligation)

Le Quorum fixé à 7 membres est atteint.

La séance est ouverte ce vendredi 21 mars à 18h00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Frédéric BIVERT.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mrs VERNIENGÉAL et TRONCHE

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 février 2025

Domaines de compétences :

- Avis sur le projet de diversification d'activité et la création d'un élevage porcin sur la commune de LIGINIAC

Madame VIGNAL et Monsieur BUSSIERE enregistrent la séance.

☉ QUESTION N° 1 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 février 2025

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du Procès-verbal de la séance du 7 février 2025.

Débat sur les questions écrites : M. Buissière déclare que ce qui a été dit n'est pas ce qui a été écrit, notamment, s'agissant de la question relative à la réparation du mur du chemin du Mont Haut.

M. le Maire a déclaré qu'il avait fait confiance au propriétaire.

A la question qui va payer le mur, réponse : la commune.

M. Vincent mentionne qu'il fera les modifications.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le PV du 7 février 2025 :
- ***Vote : Pour = 9 voix, 1 abstention (M BOUILHAC)***

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025

ID : 019-211911300-20250328-DCM2025014-DE



⊙ QUESTION N° 2 : Avis sur le projet de diversification d'activité et la création d'un élevage porcin sur la commune de LIGINIAC

Par arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2025, une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par monsieur Jérôme SIRIEIX relatif à la diversification de son activité par la création d'un élevage de porcs implanté sur le territoire de la commune de Liginiaç a été ouverte du 17 février au 17 mars 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal de Liginiaç est appelé à donner son avis sur la demande d'enregistrement déposée le 9 août 2024 et complétée le 30 décembre 2024 par Monsieur Jérôme SIRIEIX, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une activité d'élevage implantée sur le territoire de la commune de Liginiaç.

M. le Maire demande au conseil de prendre position sur un vote à bulletin secret : Approuvé

M. Bussière demande à M. le Maire s'il connaît l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Municipal. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Bussière déclare qu'avant la signature du permis de construire il aurait souhaité un référendum local, comme mentionné dans le règlement intérieur et que nous aurions peut-être évité cette situation.

M. le Maire répond qu'il a suivi la procédure.

Après en avoir délibéré, Les membres de l'Assemblée :

- Emettent un avis **DEFAVORABLE** sur la demande d'enregistrement déposée par Monsieur Jérôme SIRIEIX, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'une activité d'élevage implantée sur le territoire de la commune de Liginiaç.
- Demandent à Monsieur le Maire de bien vouloir en informer le Préfet.

Vote = 7 défavorable, 2 favorable, 1 abstention

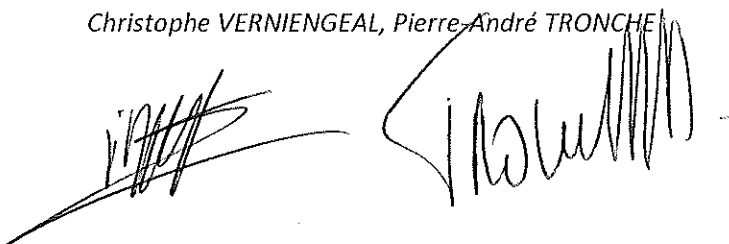
→ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h17

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 019-211911300-20250328-DCM2025014-DE



Les secrétaires de séances

Christophe VERNIENGÉAL, Pierre-André TRONCHE



Le Maire

Frédéric BIVERT

